


- LEGENDE**
- Limites communales
 - Espace boisé classé à créer ou à conserver
 - Emplacement réservé
 - Protection des sites archéologiques
 - Zone de bruit RN 12
 - Marges de recul par rapport aux voies
- RN 12 : selon l'article L111-4 du code de l'urbanisme
- Autres : application du régime de voirie départementale
 - Servitude de littoral, sentier de grande randonnée (G.R. 34)
 - Espaces Proches du Rivage selon l'article L146-6 du code de l'urbanisme
 - Circuits de randonnée PDIPR, Inscrits en 2013
 - Repérage du bâti non cadastré

- Limites de zones**
- ZONES URBAINES U**
- UA Centre urbain traditionnel - à vocation principale d'habitat
 - UC Quartier prioritaire de développement urbain - à vocation principale d'habitat
 - UN Zone d'urbanisation en dehors du centre urbain et des quartiers urbains - à vocation principale d'habitat
 - UT Zone à vocation d'activités à caractère industriel, artisanal, commercial, services...
 - UW Zone à vocation d'activités économiques liées à l'activité industrielle
 - UE Zone à vocation d'équipement public ou d'intérêt collectif
- ZONES A URBANISER AU**
- 1AU Zone à urbaniser, destinée à être ouverte à l'urbanisation de manière réglementée, établie (en termes d'activités, VRD, ...) pour un urbanisme réaménagé - à vocation principale d'habitat
 - 2AU Zone à urbaniser, destinée à être ouverte à l'urbanisation de manière érigée, établie (en termes d'activités, VRD, ...) dans l'attente de l'urbanisation qui conditionne par un urbanisme d'aménagement global concerté par une modification au niveau du POU - à vocation principale d'habitat
 - 3AU Zone à urbaniser, destinée à être ouverte à l'urbanisation de manière érigée, établie (en termes d'activités, VRD, ...) pour un urbanisme réaménagé - à vocation d'activités économiques liées à l'activité industrielle
 - 3AUPM Zone à urbaniser, destinée à être ouverte à l'urbanisation de manière réglementée, établie (en termes d'activités, VRD, ...) pour un urbanisme réaménagé - à vocation d'activités économiques liées à l'activité industrielle
- ZONES AGRICOLES A**
- A Zone agricole, non constructible sauf dispositions spéciales
 - AA Zone agricole où les installations et constructions générales de nature non agricoles
 - AH Forêt d'habitat en zone A
 - Aeq Activités équestres
- ZONES NATURELLES N**
- N Zone naturelle et forestière à protéger - non constructible sauf dispositions spéciales
 - Neq Activités équestres de loisirs
 - NL Espace remarquable littoral
 - Mar Espace remarquable littoral dédié énergie renouvelable
 - NH Forêt d'habitat en zone naturelle
 - NH1 Forêt d'habitat en espace remarquable
 - NT Zone à vocation d'activités touristiques
 - NE Zone d'équipements publics ou d'intérêt collectif
 - NE1 Forêt de loisirs
 - NE2 Créneaux d'Elbeuf et Saint-René
 - NE3 Terrain des sports à Saint-René
 - NE4 Maison de la Mer
 - NE5 Espace Nature et Loisirs de pléban du Cro
- Sections particulières**
- ..R Risque d'inondation

Liste des emplacements réservés
(Bénéficiaire la commune, sauf n° 22 et 23 dont le bénéficiaire est le Conseil Général)
Les surfaces sont en m²

NUM	SURF	DESCRIPTION
1	2380	Accès à la zone 2 AU "de l'Hotelier" et réaménagement du carrefour
2	3060	Extension du Centre Technique Municipal
3	1330	Aménagement et équipement public
4	7140	Parking paysager d'entrée de Bourg Le Bourgneuf
5	775	Construction de logements, services et/ou équipement public
6	1390	Construction de logements, services et/ou équipement public
7	2340	Espace naturel et aménagement d'espace public
8	4420	Construction de logements, services et/ou équipement public
9	820	Accès à la zone 2 AU "de la Noe Briand"
10	740	Construction de logements, services et/ou équipement public
11	350	Liaison douce à créer
12	170	Aménagement de valorisation de la venelle
13	85	Aménagement paysager et prolongement de la venelle
14	3540	Liaison douce le long de la Rabina
15	45	Elargissement rue des jardins
16	61300	Espaces Naturels et de loisirs au "Croc"
17	250	Sentier du Pont Rolland
18	880	Sentier Vialoz des Ponts Neufs et aménagement d'un parking pour personnes à mobilité réduite
19	730	Sentier la cascade-Chapelle St Laurent
20	500	Elargissement carrefour Licantois
21	40	Elargissement rue du Pont Rolland
22	480	Liaison douce
23	420	Rue du Fournil
24	70	Rue de l'Herminet
25	1540	Aménagement espace public
26	1580	Sentier pittoresque
27	8600	Aménagements paysagers
28	1950	Liaison douce
29	32360	Extension terrain des Sports
30	1550	Extension bois communal

La cartographie des zones humides est jointe en annexe et se superpose au zonage pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.



LANGUEUX

BOURG d'HILLION voir plan n° 3

MORIEUX

COETMIEUX